

DEMANDE DE STAGE AU BARREAU DE MARSEILLE - ARTICLE 84 DU DECRET DU 27 NOVEMBRE 1991
LISTE DES PIECES A JOINDRE

Tous les documents qui ne sont pas établis en français devront faire l'objet d'une traduction par un traducteur juré

- ❑ Une attestation d'inscription et de bonne conduite auprès de l'autorité compétente de votre Etat membre d'origine, datant de moins de 3 mois (article 9 de la Directive)
- ❑ Documents permettant d'établir votre état civil et votre nationalité (passeport accepté)
- ❑ Titre de séjour vous autorisant à exercer la profession si vous n'êtes pas ressortissant d'un des pays membres de l'Union européenne
- ❑ Un extrait du casier judiciaire du ou des pays dont vous avez la nationalité, datant de moins de 3 mois. Les personnes étrangères, non communautaires, présentes sur le territoire français depuis plus d'un an, doivent également produire un extrait de casier judiciaire.
- ❑ Contrat de stage
- ❑ 2 attestations de moralité (établies sur un papier à en-tête)